



Inventaire « plantes invasives » Appel à bénévoles

Les espèces exotiques envahissantes, pourtant si belles, sont la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde !

Trois espèces de plantes dites invasives ont connu une extension particulièrement spectaculaire en Wallonie: la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya et la renouée du Japon. Les vallées de la Semois et du Ton-Messancy sont également touchées ! Il est temps d'agir !

Pour rappel, une **espèce invasive** est une espèce introduite par l'homme volontairement ou accidentellement dans une zone située hors de son aire de répartition géographique (espèce exotique) et montrant une expansion exponentielle de ses populations dans cette zone d'introduction de manière non anthropique. Une espèce invasive est donc toujours une espèce exotique introduite. Toutes les espèces exotiques ne sont cependant pas invasives ne parvenant pas toutes à se maintenir dans la zone d'introduction sans l'aide de l'homme et ne montrant pas, par conséquent, d'accroissement exponentiel de leur population.

Ces espèces sont bien souvent très compétitives par rapport à notre flore indigène (gigantisme, densité des massifs,...). Monopolisant les habitats et leurs ressources, elles menacent de cette manière la flore typique de nos contrées en empêchant son développement.

L'invasion de ces espèces n'est pas non plus sans conséquences sur la faune (monopolisation des pollinisateurs, destruction de frayères,...), le cycle des perturbations naturelles (retenues des eaux de crue, accroissement de l'érosion,...), la santé humaine (brûlures de la peau, allergies,...), l'utilisation des territoires (accessibilité des berges,...).



*Balsamine géante ou Balsamine de l'Himalaya, Impatiens glanduleuse.
Plante annuelle de 1 à 2,5 m de haut (voire 3,5 m en station favorable).
Période de floraison : mi-juin à octobre.*



Berce du Caucase, géante.
Plante herbacée de 1,5 à 3 m de haut (voire 4 m en station favorable), pubescente et robuste.
Fleur en ombelles ; L'ombelle principale peut atteindre 20 à 50 cm de diamètre et compter de 50 à 120 rayons. Période de floraison : juin à juillet.
La berce du Caucase est également dangereuse pour la santé. Sa sève contient des substances chimiques (les furanocoumarines) sensibilisant la peau aux rayons solaires. Entrer en contact avec la sève de la plante puis s'exposer à la lumière du jour engendrera des brûlures pouvant être très conséquentes.



Renouée du Japon.

Plante vivace rhizomateuse à port buissonnant, de hauteur comprise entre 1 et 2,5 m (voire 4 m en station favorable) et formant de vastes massifs denses. Tige robuste, souvent tachetée de rouge (forme de lenticelle) et creuse sauf au niveau des noeuds saillants.

Que faire?

Sous la houlette du Laboratoire d'Ecologie de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, les Contrats de rivière du sous bassin Semois Chiers, (à savoir le CR Semois et le CRTon-Messancy) en étroite collaboration avec les antennes locales Natagora, les CNB et ADN, ASBL, organisent dès à présent - et ce, pendant tout l'été - un recensement de ces trois espèces invasives.

Celui-ci ne peut se faire sans votre aide. En tant que habitant de la vallée de la Semois ou du Ton-Messancy et/ou propriétaire (forestier) participez ! Inscrivez-vous auprès de l'une des personnes relais ci-dessous afin de participer à l'inventaire. Des cartes et fiches d'inventaires vous seront alors remises par ces personnes relais. Grâce à cet état des lieux, nous serons à même de gérer de manière efficace ces espèces invasives sur l'ensemble du sous bassin. Cet inventaire sera réalisé jusqu'au mois de septembre.

Des chantiers de gestion, c à d arrachage ou fauchage de la balsamine de l'Himalaya, seront prochainement organisés. A suivre dans la presse locale ...

Ne pas faire :

- Ne pas planter, semer ni distribuer
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée
- Ne pas toucher sans se munir de gants imperméables et vêtements de protection pour la Berce du Caucase.
- Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière
- Ne pas stocker les résidus de fauche en milieu fermé sans surveillance
- Ne pas transporter les résidus non correctement couverts
- Ne pas composter
- Ne pas déplacer les terres contaminées par des graines
- Ne pas toucher les outils souillés à mains nues

Faire :

- Gérer avant la fructification
- Gérer par coupe sous le collet (Balsamine et Berce)
- Stocker les résidus de fauche en milieu ouvert, brûler les ombelles dès que possible
- Transporter les résidus bien couverts
- Visiter le site un mois après la gestion
- Gérer plusieurs années

Pour de plus amples informations :

- Contrats de rivière Semois et/ou Ton-Messancy
063/230.893 - 063/230.941.

Les Personnes Relais

Vresse s/ Semois:
CNB
Danièle Tellier
0472/43 66 90

Bertrix et Herbeumont:
ADN
Thierry Debaere
061/27 09 09 ou 0498/33 83 39

Léglise et Habay:
Natagora Ardenne Centrale
Jonathan Dekeyser
061/27 86 98 ou 0472/29 54 01

Bièvre, Paliseul et Bouillon:
Natagora Houille et Semois ardennaise
J-B. Gallant
061/61 58 06

Lorraine belge:
Natagora Lorraine
J-Cl. Berguet
063/58 91 52 ou 0477/78 11 17

